

Lettre Ouverte en date du 12 Août 2021 au



## Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Et aux services en responsabilité de l'anthropologie en France, notamment :

- [Centre d'anthropologie culturelle](#) (Canthel)<sup>55</sup> — université Paris Descartes Sorbonne<sup>56</sup>
- [Centre de recherche sur l'imaginaire](#) (CRI) — [université de Grenoble](#)
- Laboratoire d'Anthropologie des Enjeux Contemporains (LADEC) — université Lyon 2
- Institut interdisciplinaire en anthropologie du contemporain (IIAC) — [EHESS](#)
- Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS) — EHESS
- Laboratoire d'anthropologie sociale<sup>57</sup> (LAS) — [Collège de France](#)
- [Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative](#) (LESC)<sup>58</sup> — [CNRS](#) et [université Paris Ouest Nanterre La Défense](#)
- Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC)<sup>59</sup> — [CNRS](#) et [université d'Aix-Marseille](#)
- Laboratoire d'ethnoécologie et d'éco-anthropologie - CNRS et [MNHN](#)

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les responsables des différents instituts et laboratoires,

Dans un soucis de clarification, nous vous soumettons l'hypothèse suivante : **Supposons que les « vaccins » relatifs à la COVID19**, et plus particulièrement **ceux à ARN**, puissent modifier l'ADN, bien que ce ne soit pas leur rôle.

En considération que certains brevets datent de 2015 (date de priorité), en particulier celui-ci :

Bibliografische gegevens: US2020279585 (visible ici :

[https://nl.espacenet.com/publicationDetails/biblio?](https://nl.espacenet.com/publicationDetails/biblio?II=0&ND=3&adjacent=true&locale=nl_NL&FT=D&date=20200903&CC=US&NR=2020279585)

[https://nl.espacenet.com/publicationDetails/biblio?II=0&ND=3&adjacent=true&locale=nl\\_NL&FT=D&date=20200903&CC=US&NR=2020279585](https://nl.espacenet.com/publicationDetails/biblio?II=0&ND=3&adjacent=true&locale=nl_NL&FT=D&date=20200903&CC=US&NR=2020279585)  
[A1&KC=A1#](https://nl.espacenet.com/publicationDetails/biblio?II=0&ND=3&adjacent=true&locale=nl_NL&FT=D&date=20200903&CC=US&NR=2020279585)) qui, tel que le stipule la traduction :

L'invention concerne un procédé pour acquérir et transmettre des données biométriques (par exemple, des signes vitaux) d'un utilisateur, les données étant analysées pour déterminer si l'utilisateur souffre d'une infection virale, telle que COVID-19. Le procédé comprend l'utilisation d'un oxymètre de pouls pour acquérir au moins le pourcentage de saturation du pouls et de l'oxygène dans le sang, qui est transmis sans fil à un smartphone. Pour s'assurer que les données sont exactes, un accéléromètre dans le smartphone est utilisé pour mesurer le mouvement du smartphone et/ou de l'utilisateur. Une fois les données exactes acquises, elles sont téléchargées sur le cloud (ou l'hôte), où les données sont utilisées (seules ou avec d'autres signes vitaux) pour déterminer si l'utilisateur souffre (ou est susceptible de souffrir) d'une infection virale, comme le COVID-19. En fonction des exigences spécifiques, les données, leurs modifications et/ou la détermination peuvent être utilisées pour alerter le personnel médical et prendre les mesures correspondantes.

Traduction :

[http://translationportal.epo.org/emtp/translate/?ACTION=abstract-retrieval&COUNTRY=US&ENGINE=google&FORMAT=docdb&KIND=A1&LOCALE=nl\\_NL&NUMBER=2020279585&SRCLANG=EN&OPS=ops.epo.org/3.2&TRGLANG=fr](http://translationportal.epo.org/emtp/translate/?ACTION=abstract-retrieval&COUNTRY=US&ENGINE=google&FORMAT=docdb&KIND=A1&LOCALE=nl_NL&NUMBER=2020279585&SRCLANG=EN&OPS=ops.epo.org/3.2&TRGLANG=fr)

Ce qui nous laisse penser que l'insertion de nano-particules qui, outre le fait de potentiellement numériser l'identité d'une personne vaccinée (démontrée par des recherches « Bluetooth » depuis des smartphones android®, personnes qui apparaissent lors de ladite recherche comme objet à connecter !?) permettrait également de connaître les informations de « santé exactes » qui peuvent être « acquises » et « téléchargées », « utilisées » et « modifiées » ! Ce qui concernerait le ministère de la Santé, de la Justice, et l'Informatique, qui auront également un courrier prochainement en ce sens, et très certainement les « participants à l'expérience » en cours, comme ceux, nombreux, qui attendent de savoir pour également participer à cette expérience..

Revenons à l'ADN, objet principal de ce courrier en ce qui concerne exclusivement l'aspect anthropologique dont vous êtes la ministre de tutelle.

Nous disposions, jusqu'en 2019, d'une seule race à la surface de la planète : l'Homo-Sapiens-Sapiens, qui, au demeurant, nous dispensait du racisme par le fait de n'avoir qu'une seule race !

Comme la France a toujours été en avance, comment nommerons nous la nouvelle race de personnes vaccinées, puisque leur ADN ayant été modifié, ils ne sont dès lors plus humains à 100 % mais plus qu'à un pourcentage inférieur et visiblement ou potentiellement connecté ?

Le cas des prothèses ne rentrant pas dans ce cadre, car les prothèses interviennent pour résoudre un problème dont le receveur est parfaitement conscient des bénéfices et des risques, ce qui n'est clairement pas le cas de ce que votre gouvernement se plaît à nommer : « vaccin », dont voici la définition du Larousse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/vaccin/80859>

1. Substance d'origine microbienne (microbes vivants atténués ou tués, substances solubles) qui, administrée à un individu ou à un animal, lui confère l'immunité à l'égard de l'infection déterminée par les microbes mêmes dont elle provient et parfois à l'égard d'autres infections.
2. Substance microbienne analogue, mais utilisée dans un dessein curatif et non plus préventif.

Nous comprenons que ce n'est pas de la faute des gouvernements mais des laboratoires à qui vous commandez ces « produits » qui vous cachent l'information que vous ne pouvez pas demander !

Vous constaterez, comme toute personne qui sait lire, qu'il faille mettre à jour cette définition du petit Larousse en ligne, car le « vaccin » dont le gouvernement soutient de façon pro-active la diffusion ne correspond absolument pas à cette définition, tant au niveau de la création que de son efficacité concernant l'immunité qu'elle peut corrompre voir supprimer partiellement, et ne modifie pas l'ADN, selon la définition ! En tant que ministre de la recherche, ce domaine vous appartient également nous semble-t-il, ce qui ravira les académiciens qui auront une vraie discussion après avoir donné un sexe féminin à COVID, ils seront ravis de se réunir !

Car devant l'évidence de la pression médiatique et gouvernementale liée à la « vaccination » contre la COVID 19, nous souhaiterions connaître le nom de la catégories d'humains qui, en France, comme dans d'autres pays, peuvent aller boire un café en terrasse, se rendre au cinéma, manger au restaurant ou participer à des spectacles en conformité d'un « pass sanitaire » dont la légitimité est par ailleurs visiblement sujette à discussion d'un point de vue légal et qui nous a totalement perdu, car on ne sait plus à quel code ou traité, règlement, mesure d'exception, décret se vouer, et qui constitue une race de sur-humains et qui tend à devenir la norme souhaitée (par qui?), pendant que nous, les simples humains, nous devenons des sous-humains, indignes de nous mélanger avec cette race supérieure, quelque soit l'âge, le sexe, l'appartenance religieuse, l'obéissance politique ! Une discrimination raciale en tous cas, pour ne pas dire de la ségrégation !

Nous vous suggérons de la nommer : Homo-Sapiens-Connectus, mais ce choix vous appartient puisque c'est à l'anthropologie qu'appartient ce domaine de compétence et que ce domaine est sous votre tutelle, comme l'innovation.

En tant que Ministre de l'Innovation (mais pas que), serait-il également possible que ces personnes se fassent « pirater » comme un vulgaire ordinateur ou téléphone, car qui dit émission, dit également réception... non ? car c'est bien ce qui nous inquiète, Nous, le peuple !

Qui pourrait avoir accès à ces informations normalement couvertes par le secret médical et que devient la confidentialité patient-médecin quand on sait aujourd'hui que les données sont récupérées par un groupe « américain », et faudra-t-il up-dater l'antivirus, et si oui, à quel rythme ?

Nous vous remercions de nous répondre sur les possibilités de nos hypothèses afin de lever tout doute possible et que la vérité soit faite sur la réalité, car nous vivons des moments que votre gouvernement s'acharne à rendre compliqués, alors que la transparence est si simple, et que la vérité ne demande pas d'effort particulier.

Ainsi, nous aurons une trace écrite de notre demande que nous estimons légitime, en vous rappelant que ces questions sont « en l'état actuel des connaissances » ainsi qu'en considération de tous les projets dont vous, nommément comme antérieurement à votre nomination, avez autorisé les budgets et/ou suivis les avancées, notamment ceux de l'ANR, ceux dont le financement, total ou partiel, a permis le soutien de tous projets, comme ceux de l'institut Pasteur, du plateau de Saclay, dans le cadre de collaboration privée-publice dont vous êtes directement responsable par le biais de la fourniture de crédit concernant les-dites recherches.

Vous remerciant par avance de répondre sur votre site internet, afin que ces informations soient officielles et consultables par le plus grand nombre.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Madame la Ministre et l'ensemble des responsables des instituts et laboratoires, l'assurance de nos sincères sentiments.

Un Citoyen Lambda parmi les **35 millions de françaises et français** abstentionnistes ou non-inscrits sur les listes électorales et qui a décidé de s'inscrire pour **soutenir un nouveau système qui aura le mérite d'être basé sur la bienveillance, l'intelligence du cœur comme de l'esprit !**

P.S 1 : Nous estimons qu'il faudra également trouver un nom pour le mélange inter-racial que constituerait la progéniture issue d'une personne vaccinée et d'une autre non-vaccinée, créant ainsi une race intermédiaire qui pourrait ne pas être souhaitée par ceux qui ont décidé de la création de cette nouvelle race !

P.S 2 : La possibilité que les personnes vaccinées soient magnétiquement et/ou électriquement modifiées leur permettraient-elles d'être reliées, peu ou prou, aux ondes, ou qu'elles développent une certaine accoutumance à ces ondes ! Et si oui, quelles amplitudes d'ondes ces personnes vaccinées seraient susceptibles de ressentir.